AVEC L'EUROPE, FEDER A NOU

UNION EUROPÉENNE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Guichet Régional
des Aides Economiques

Accès à l'information FEDER - Aides Européennes

MATINÉE D'INFORMATION FEDER
18 SEPTEMBRE 2015 - 9H00 À 12H00
AU MOCA

Sommaire

3 PRÉAMBULE

5 LA REGION REUNION PILOTE EUROPEEN !
HISTORIQUE : POINTS CLÉS

8 AVEC LA REGION ET L'EUROPE, LA REUNION QUE NOUS CONSTRUISONS ENSEMBLE : MATINÉE D'INFORMATION FEDER
- ARTICLE 115
- STRATÉGIE DE COMMUNICATION
- MATINÉE D'INFORMATION

11 DISPOSITIF FEDER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA REUNION : ÉTAT D'AVANCEMENT

17 UN GUICHET UNIQUE .....AUTOUR DE 4 SECTEURS
- LES FONDEMENTS DU PROGRAMME FEDER
- UNE ORGANISATION DES SERVICES INSTRUCTEURS POUR LE PO 2014-2020

ANNEXE : GUIDE PRATIQUE FEDER

PRÉAMBULE

Guichet Régional des Aides Economiques

LA RÉUNION QUE NOUS CONSTRUISONS ENSEMBLE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

UNION EUROPÉENNE

PRÉAMBULE

La génération 2014-2020 des programmes européens ouvre une nouvelle page dans la répartition des responsabilités entre l'État et les collectivités locales.

Avec la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale, le choix a été fait de transférer à la Région l'intégralité de la gestion du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et au Département la gestion du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2014-2020. L'État de son côté, assume la responsabilité d'Autorité de gestion du FSE (Fonds Social Européen).

Ces programmes représentent près de 2,2 milliards d'euros de fonds européens alloués à La Réunion pour la période 2014 -2020, dont 1,130 milliards d'euros gérés par la Région.

· 1 130 456 061 € pour le programme opérationnel FEDER 2014-2020

· 516 843 939 € pour le programme opérationnel FSE 2014-2020

· 385 500 000 € pour le programme de développement rural FEADER.`

Le transfert des fonctions d'autorité de gestion marque ainsi une étape importante pour la Région Réunion qui devient le principal interlocuteur du FEDER et le garant de sa mise en œuvre et des orientations stratégiques données à l'utilisation de ce fonds.

Premier PO FEDER de France, ce programme constitue indéniablement une opportunité mais aussi une responsabilité de premier plan, tant les objectifs du PO FEDER recoupent les champs de compétences et les priorités de la Région sur trois éléments majeurs du développement de la Réunion : le développement économique et l'innovation, l'aménagement du territoire et l'ouverture à l'international.

Dans ce nouveau contexte, il importe que chaque euro du FEDER puisse être mobilisé rapidement, au profit du plus grand nombre de porteurs de projets et avec l'effet de levier le plus important possible.

Il était donc impératif que la Région soit au plus tôt en « ordre de marche » afin que le FEDER 2014-2020, orienté essentiellement vers la croissance et l'emploi, ait le plus rapidement possible un impact sur le développement économique de l'île.

Concernant la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, la Région a donc souhaité mettre en œuvre une approche plus stratégique, plus cohérente et plus performante. La nouvelle organisation des guichets uniques s'inscrit dans cette logique.

Afin d'optimiser la mise en œuvre des aides régionales et européennes, la Région a par ailleurs décidé de conforter les dispositifs en matière de communication afin d'inscrire davantage l'Europe dans l'environnement des Réunionnais et de témoigner d'une plus grande proximité territoriale.

AVEC L'EUROPE, FEDER A NOU

LA REGION REUNION PILOTE EUROPÉEN !
Historique : points clés

LA REGION REUNION PILOTE EUROPÉEN !
Historique : points clés

Le FEDER

Le Fonds Européen de développement régional, le FEDER, vise à réduire les principaux déséquilibres régionaux dans l'Union Européenne.

C'est un outil financier permettant le développement économique des régions européennes, que ce soit en Europe continentale ou dans les régions ultrapériphériques.

Le FEDER à La Réunion

La Région est désormais autorité de gestion du FEDER, une évolution qui permet de simplifier les démarches des porteurs de projets.

Si entre 2007 et 2013, l'Etat était autorité de gestion de 98 % des Fonds européens (PO FEDER, FEADER, FSE) et la Région de 2 % (POCT), le souci d'un partage équilibré des responsabilités par le partenariat local a conduit la Région à devenir autorité de gestion de près de 56 % des Fonds (PO FEDER et POCT), l'Etat de 26 % (FSE), et le Département de 18 % (FEADER).

Face à ces évolutions importantes, la Région a saisi l'opportunité de voir réunies toutes les conditions d'un véritable « guichet unique » des aides régionales et européennes afin d'offrir plus d'efficacité et de lisibilité aux porteurs de projet.

Il s'agit d'un saut qualitatif majeur destiné à dynamiser la gestion et le recours aux aides régionales et communautaires par le plus grand nombre de bénéficiaires potentiels.

Rappel des points clès :

- La loi du 27 janvier 2014 permet aux régions de se positionner comme autorité de gestion des fonds européens.

Aujourd'hui, la Région Réunion assure donc cette gestion du FEDER comme les autres collectivités locales qui en ont accepté le principe.

- L'assemblée plénière du 22 avril 2014 a acté la responsabilité de la Région comme autorité de gestion des fonds européens (FEDER).

- Le 30 avril 2015, 1er Comité National de Suivi : Les grandes lignes stratégiques du nouveau FEDER ont été présentées et les critères d'éligibilités ont été approuvés.

Les grandes étapes

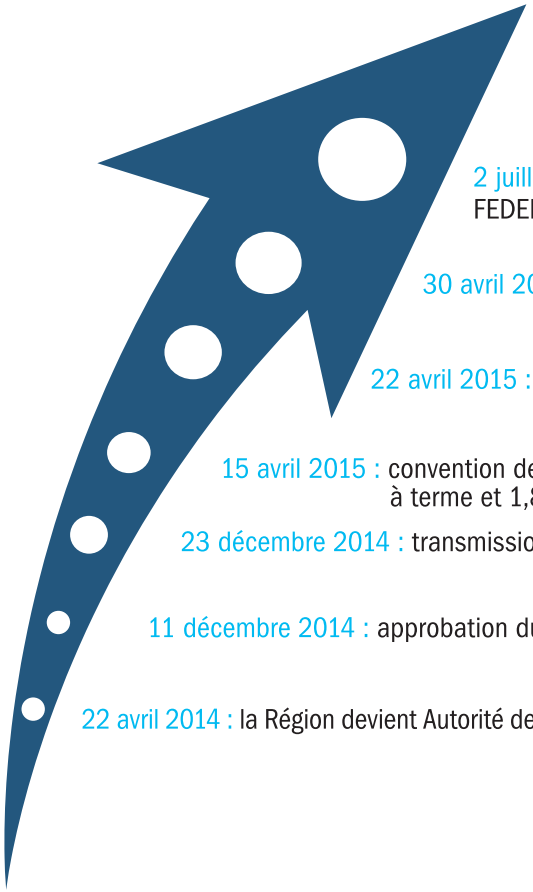

2 juillet 2015 : 1er CLS => 16 dossiers présentés
FEDER : 4 655 588,48 € et CPN : 1 163 897,12 €

30 avril 2015 : Comité National de Suivi approuvant les critères de sélection des opérations

22 avril 2015 : convention fixant les relations entre l'Autorité de Gestion et la DRFIP, Autorité de Certification

15 avril 2015 : convention de transfert des services de l'État (20 ETP transférés à terme et 1,85 ETP compensés financièrement)

23 décembre 2014 : transmission du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle à la CICC

11 décembre 2014 : approbation du PO FEDER Réunion

22 avril 2014 : la Région devient Autorité de Gestion par délibération et suite à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014

CLS : Comité Local de Suivi du Programme Opérationnel 2014-2020
DRIFP : Direction Régionale des Finances Publiques
CPN : Contrepartie Nationale
ETP : Equivalent Temps Plein
CICC : Commission Interministerielle de Contrôles Communautaire
Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles

AVEC LA REGION ET L'EUROPE, LA REUNION QUE NOUS CONSTRUISONS ENSEMBLE : Matinée d'information FEDER

AVEC LA REGION ET L'EUROPE, LA REUNION QUE NOUS CONSTRUISONS ENSEMBLE : Matinée d'information FEDER

Article 115

La Région en tant qu'autorité de gestion doit s'acquitter d'un certain nombre d'obligations en matière de communication, décrites au Chapitre II, articles 115, 116, et dans l'annexe XII du règlement UE n° 1303/2013 du 17 décembre 2013.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Partant du principe que l'information et la communication constituent des éléments essentiels, aussi stratégiques pour la réussite de la mobilisation du FEDER que la gestion financière et technique proprement dite, la Région a choisi d'élaborer une stratégie de communication globale afin d'offrir plus de lisibilité aux Réunionnais.

Trois objectifs prioritaires sont au cœur de la stratégie de communication de la Région :

· Augmenter la notoriété de l'intervention de l'Union européenne à La Réunion et inscrire véritablement l'Europe dans le cadre de vie des Réunionnais (auprès des citoyens et acteurs socio-économiques régionaux), en témoignant concrètement de son action sur le territoire. Il s'agit de contribuer plus largement à la visibilité de son action.

· Améliorer la connaissance du FEDER à La Réunion pour permettre à tous les bénéficiaires de mener à bien leur projet et assurer une transparence des programmes.

· Faciliter l'accès des bénéficiaires potentiels au FEDER en mettant à disposition de tous les acteurs l'ensemble des informations de manière claire et précise, sur les possibilités de financement et leurs modalités.

Dans le respect des obligations règlementaires définies par l'Union européenne, la Région a souhaité mettre en œuvre une stratégie de communication construite autour d'outils et d'instruments de communication conçus pour s'articuler entre eux et être mobilisables selon une géométrie variable en fonction des objectifs et des cibles à atteindre tout au long de la période.

Ils s'adapteront également aux évolutions des axes et priorités du programme FEDER.

Afin d'encourager les prises de contacts et l'émergence de projets, seront notamment mobilisés :

- Le site web : Le site web de la Région centralise toutes les informations concernant les guichets uniques. Il s'articule autour des principales thématiques et des besoins identifiés avec nos partenaires du secteur privé et public . Pour chacune d'elles, sont détaillées les bénéficiaires, les actions concernées, les critères d'éligibilité, les exigences réglementaires et les pièces à fournir.

- Une brochure intitulée « Guide pratique FEDER » présentant le FEDER, la démarche de la Région, le rôle et les enjeux du guichet unique.

- une grande campagne régionale d'information et de sensibilisation a été mise en place. Des encarts presse, des spots et des émissions de télévision sensibilisent actuellement les bénéficiaires potentiels aux opportunités de financements du FEDER ;

- Enfin, la manifestation du 18 septembre organisée au MOCA sous forme de matinée d'information afin d'informer les publics cibles sur l'engagement de l'Union européenne à La Réunion.

MATINEE D'INFORMATION FEDER

Dans le cadre des obligations réglementaires de communication (annexe XII du règlement (UE) N°1303/2013), La Région, en tant qu'Autorité de gestion, a pris toutes les mesures nécessaires pour fournir des informations sur les opérations bénéficiant du soutien du FEDER.

La matinée d'information FEDER qui se déroulera le vendredi 18 septembre 2015, de 09h00 à 12h00, au MOCA s'inscrit dans cette logique et permettra de faire connaître les opportunités de financements liées au FEDER, d'en donner le mode d'emploi, de présenter la nouvelle organisation des Guichets uniques, et d'identifier leurs responsables.

Une matinée d'information pour :

-présenter le FEDER

-informer sur les conditions-critères de sélection,

-prendre RDV auprès des 4 guichets,

-permettre un échange entre les porteurs de projets et les guichets.

Au programme :

9h00-9h30 : accueil des participants

9h30-10h10 : présentation générale

- présentation du PO 2014-2020

- présentation des 4 guichets

10h15-12h00 : Echange libre auprès des 4 guichets

Les cibles conviées par la Région dans le cadre de cette opération, sont :

-les bénéficiaires : la réglementation prévoit que chaque bénéficiaire respecte bien ses obligations élémentaires en termes de gestion administrative et de« publicité » des fonds perçus. Ils seront donc informés de leurs obligations de publicité.

-les bénéficiaires potentiels : cette cible prioritaire doit bénéficier d'une information précise quant aux opportunités de financements. En tant que porteurs de projets, ils bénéficieront d'une présentation détaillée des programmes opérationnels et des actions éligibles. L'accent sera mis sur la transparence des règles et des procédures ainsi que sur l'accessibilité des interlocuteurs pouvant les accompagner dans leur démarche

AVEC L'EUROPE, FEDER A NOU

DISPOSITIF FEDER AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REUNION : Etat d'avancement

La Commissaire européenne en visite à la Technopole de La Réunion

DISPOSITIF FEDER AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REUNION : Etat d'avancement

RÉPARTITION PAR NOMBRE DE DOSSIERS

PAR GUICHET UNIQUE

GUICHETS UNIQUES	NOMBRE DE DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION
« Entreprises et Développement Touristique »	173
« Recherche, Développement Technologique et Innovation »	29
« Infrastructures de Développement Durable et Énergie »	9
« Investissement d'Éducation, de Formation et d'Inclusion Sociale »	3
TOTAL	**214**

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS POUR LE GUICHET UNIQUE « ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE »

	NOMBRE DE DOSSIERS
Numérique	16
Tourisme	11
Fret	17
Économie générale (volets industrie/artisanat)	129
TOTAL	**173**

UNE ORGANISATION.....autour de 4 secteurs

UNE ORGANISATION.....autour de 4 secteurs

LES FONDEMENTS DU PROGRAMME FEDER

Pour cette nouvelle responsabilité, la Région a pensé une nouvelle méthode de gouvernance pour le fond européen FEDER.

Clarification, simplification pour plus d'efficacité. C'est tout le sens de la mise en place du guichet unique pour mieux accompagner les porteurs de projets; acteurs privés; communes et EPCI.

Les principaux fondements du programme FEDER 2014-2020 pour lequel la Région est autorité de gestion sont basés sur :

· une plus forte implication des représentants socio-professionnels au sein des structures spécifiques de gestion des programmes ;

· une participation plus active des collectivités territoriales en particulier à travers les EPCI ;

· une coordination renforcée entre l'État, la Région et le Département rendue d'autant plus nécessaire compte tenu de la nouvelle architecture de gestion ;

· des missions actualisées et spécialisées pour la Cellule tripartite partenariale l'Agile (avec de nouvelles modalités de financement) axée sur la mutualisation desmissions transversales et l'articulation entre les acteurs ;

· Une ambition régionale clairement affichée et s'inscrivant résolument autour des principes suivants : efficience du système de gestion, cohérence et lisibilité de l'organisation notamment autour de quatre Guichets Uniques d'instruction et équité de traitement des porteurs de projets ;

· des responsabilités d'Autorité de gestion pleinement assurées dans le cadre d'un partenariat actif visant l'efficacité des actions.

UNE ORGANISATION DES SERVICES INSTRUCTEURS (S.I) POUR LA GESTION DU P.O FEDER 2014-2020

Les évolutions de l'organisation : PO 2007-2013 :

- 12 Services instructeurs (8 Etat et 3 Région) ;
- Multi-sites ;

PO 2014-2020 :

- 4 Guichets Uniques ;
- Un site : plateforme mutualisée ;

Les guichet uniques, porte d'entrée unique pour l'ensemble des dispositifs d'aides du PO FEDER

Les porteurs de projets ont dorénavant une visibilité renforcée des aides, des acteurs et de l'avancement de leurs dossiers. Les délais de traitement sont optimisés et donc raccourcis pour le versement de l'aide aux bénéficiaires.

4 guichets Uniques :

- Entreprises et développement touristique : Entreprises et développement touristique : Mesures concernées : Entreprises industrielles, artisanales, agroalimentaires, touristiques, loisirs, ingénierie financière, aides immatérielles, fret, aménagements touristiques, promotion du tourisme (gestion d'une enveloppe de plus de 244 M€).
- Recherche, développement technologique, innovation : Recherche, développement technologique, innovation : Pôles de recherche et d'innovation, transfert de technologie, recherche agro, continuité numérique (gestion d'une enveloppe de 206 M€).
- Infrastructures de développement durable et Energie : Prévention et gestion des risques, transition énergétique, infrastructures de transport et de désenclavement, assainissement et eau potable (gestion d'une enveloppe de 504,5 M€).
- Investissement d'éducation, de formation et d'inclusion sociale : construction et réhabilitation collèges, lycées centres de formation, structures médico-sociales, aménagement des hauts, aménagement urbain (gestion d'une enveloppe de 151 M€).

Un nouvel espace FEDER

Le Guichet d'Accueil FEDER assure le 1er accueil des porteurs de projets et réceptionne les demandes de subvention.

Les Services Instructeurs sont positionnés sur une plateforme mutualisée fonctionnant en Guichet Unique. Ils sont situés dans le bâtiment annexe de la Région Réunion.